

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/313

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DU PIGEONNIER À COURNON-D'Auvergne DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REPRISE SOUS-ŒUVRE.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

-**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

-**Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

-**Vu** la demande d'une administrée, concernant la pose d'une benne à hauteur du 19 rue du Pigeonnier à Cournon-d'Auvergne,

-**Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, il y a lieu de neutraliser le trottoir ainsi qu'une partie de la chaussée à hauteur de ladite adresse à Cournon-d'Auvergne.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le trottoir ainsi qu'une partie de la chaussée seront neutralisés, à hauteur du 19 rue du Pigeonnier à Cournon-d'Auvergne, du mercredi 08 juillet 2026 au vendredi 31 juillet 2026, le temps strictement nécessaire aux travaux.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par le pétitionnaire en lien avec l'entreprise « PORTAL ».

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec l'administrée sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 3 juillet 2026.

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE
Maire de Cournon-d'Auvergne
4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

08 JUIL. 2026

